



ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

**Direction des
Ressources
Humaines**

**Division des
Personnels
Enseignants**

Affaire suivie par
DPE GT1

Téléphone :
04 67 91 47 81
04 67 91 46 72
04 67 91 50 16
04 67 91 47 51

Fax :
04 67 91 46 37

Courriel :
ce.recdpe@ac-
montpellier.fr

Montpellier, le 5 janvier 2010

Le Recteur de l'Académie,
Chancelier des Universités

à

- Messieurs les Inspecteurs d'Académie – Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université
- Monsieur le Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
- Monsieur le Directeur de l'IUFM
- Monsieur le Directeur de la Pédagogie
- Monsieur le Délégué académique à la formation continue
- Monsieur le Délégué académique à la formation des personnels
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
- Monsieur le Chef du SAIO
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Division et de Service

Objet : Accès par liste d'aptitude aux corps des professeurs agrégés – rentrée scolaire 2010

Réf : Note de services n°2009-182 – B.O.E.N. 2009 n°47

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités de candidature relatives à la **liste d'aptitude pour l'accès aux corps** des professeurs agrégés, en application du décret n°72-580 du 4 juillet 1972.

Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir procéder auprès des personnels concernés à la plus large information par tout moyen que vous jugerez utile.

Les conditions et les modalités de candidature sont fixées par la note de service ministérielle visée en référence.

ATTENTION :

La présente circulaire ne concerne pas les avancements de grade par voie d'inscription à un tableau d'avancement, notamment à la hors classe. Ces derniers feront l'objet d'une autre circulaire qui vous sera adressée ultérieurement.

I – CONDITIONS REQUISES

Les enseignants doivent remplir les conditions suivantes :

- être professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive
- être âgé de quarante ans au moins au 1^{er} octobre 2010
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur corps.

Les PLP ne peuvent être proposés que dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des corps d'inspection ; il en va de même des certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.

II – APPEL A CANDIDATURES

Les personnels candidats à un accès au corps des professeurs agrégés feront acte de candidature via Internet au travers du portail de services i-prof :

du vendredi 8 janvier au jeudi 28 janvier 2010.

Les dossiers de candidature doivent comporter un **curriculum vitae** et une **lettre de motivation**.

L'élaboration de ces deux contributions sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature dans l'application internet i-prof – cf. mode opératoire en annexe.

Je rappelle qu'il est souhaitable de ne pas attendre les derniers jours de la période précitée pour procéder à l'enregistrement des candidatures.

Les personnels affectés dans l'enseignement supérieur éditeront un exemplaire de leur dossier de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), qu'ils devront faire parvenir au service des personnels enseignants de leur établissement pour le 29 janvier 2010.

III – EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures donneront lieu à des avis :

- des chefs d'établissement et de l'inspection pédagogique régionale pour les enseignants du second degré
- des présidents d'université ou des directeurs d'établissement pour les enseignants du supérieur.

Les propositions académiques seront transmises au Ministère de l'Education Nationale après consultation de la CAPA du corps des agrégés du mois de mars 2010.

IV – RESULTATS

Le Ministère arrêtera la liste des enseignants promus après avis du groupe des inspecteurs généraux de la discipline concernée et de la CAPN du corps des agrégés, qui se réunira à la fin du mois de mai 2010.

Cette liste sera publiée sur le site du Ministère – SIAP.

Par ailleurs, chaque candidat recevra un courriel dans sa boîte I-prof l'informant de la suite donnée à sa candidature.

V – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes les difficultés relatives à la mise en œuvre des dispositions précitées, les établissements pourront contacter la Division des Personnels enseignants aux numéros figurant en première page ou par voie électronique à l'adresse suivante : ce.recdpe@ac-montpellier.fr

Je vous remercie pour votre précieuse contribution au bon déroulement de la présente campagne de promotion de corps des personnels enseignants.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'Académie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy WAÏSS', written over a thin horizontal line.

Guy WAÏSS

ANNEXE

Acte de candidature sur I-prof – Mode opératoire

Saisie des candidatures : **du 8 au 28 janvier 2010**

L'adresse <http://www.ac-montpellier.fr> permet de se connecter au site académique.

Cliquer sur la rubrique « Espace des personnels EN » puis sur les liens « I-prof » - à droite sur l'écran - et « accéder à l'application I-prof ».

Sur la page d'authentification, saisir le compte utilisateur et le mot de passe.

Les enseignants accèdent à la campagne de candidature par le bouton *Services*.

La page du menu *Services* est présentée comme ci-dessous – ici, pour un professeur certifié promuvable à la fois pour un avancement de grade et pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

The screenshot shows the 'I-Prof - Votre assistant Carrière' website. The header includes the user's name 'NICOLE BAROUI', title 'professeur certifié', and subject 'économie et gestion commerciales'. A sidebar on the left contains navigation buttons: 'Votre Courrier', 'Votre Dossier', 'Vos Perspectives', 'Votre CV', 'Les Services', and 'Les Outils'. The main content area is titled 'Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière' and lists several services with green arrow icons:

- Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).
- Mouvement 2008 : Consultez le **guide interactif**.
- Campagne mouvement spécifique année : 2007/2008 : Vous pouvez consulter une [note d'information](#).
- Utilisez le service **SIAP/Prof**, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement :
 - à la **Rois-Classe** des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, PEGC et CE-EPS.
 - à la **Classe Exceptionnelle** des PEGC et CE-EPS.Vous pouvez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne [TABLEAU AVANCEMENT-HORS CLASSE CERTIFIÉS - 2008/2009](#).
- Utilisez le service **SIAP/Prof**, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne de promotion de corps à la **Liste d'Aptitude Agrégés**. Vous pouvez également consulter ultérieurement les résultats de cette campagne. Accéder à la campagne [LISTE POUR ACCES AU CORPS DES AGRÉGÉS - 2008/2009](#).
- Utilisez **seconde carrière/Prof** pour saisir vos candidatures et suivre votre dossier (premier et second degré). Actuellement aucune campagne de saisie de candidatures seconde carrière n'est ouverte.
- Le service pour vos candidatures sur poste d'enseignant référent **Ambition Réussite** : Actuellement aucune campagne de saisie de candidature ambition réussite n'est ouverte.

Cliquer sur le bouton « OK » de la ligne *Accéder à la campagne* concernant la liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés – 2010-2011.

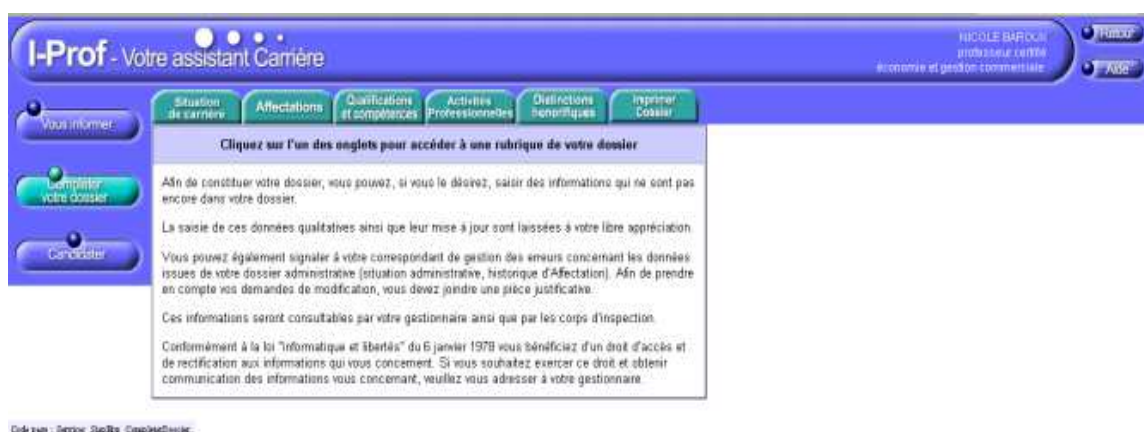
Vous accédez alors à la page d'accueil SIAP/I-prof :



Pendant la période d'ouverture de la période de candidature, les boutons « Compléter votre dossier » et « Candidater » sont activés.

- Bouton « compléter votre dossier »

Ce menu vous permet de vérifier votre dossier et de saisir diverses données qualitatives concernant votre carrière.



L'onglet « imprimer dossier » permet de générer le curriculum vitae. Votre CV s'affiche alors à l'écran. Cliquer ensuite sur le bouton « imprimer » pour éditer ce même document au format PDF.

- Bouton « candidater »

En cliquant sur le bouton « candidater », vous accédez à la page ci-après :

I-Prof - Votre assistant Camère NICOLE BAROIS
professeure en droit
économique et gestion commerciale

SIAF Système d'Information et d'Aide pour les Promotions
ACTE DE CANDIDATURE

Vous informer
Modifier votre dossier
Candidater

Vous devez valider votre candidature

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.
Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".

La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la [loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Choix de la discipline d'agrégation
Si vous modifiez cette valeur, n'oubliez pas de mettre à jour l'entête de votre lettre de motivation pour afficher la nouvelle discipline sélectionnée.

Arts appliqués (EHNAA)

Saisie de la lettre de motivation **Modifier votre lettre de motivation**

Validation de votre candidature **Valider la candidature**

Desk page : Semaio_Sup@Ite_Candidate

Il convient, sur cette page, d'effectuer trois opérations successives :

- sélectionner, dans une liste déroulante, la discipline d'agrégation choisie
- rédiger la lettre de motivation
Il est demandé au candidat de saisir une lettre, d'au maximum deux pages.
- valider la candidature

Après validation de votre candidature, un message indique que votre demande de candidature a bien été enregistrée.

Vous recevrez par la suite, à la fin de la période de saisie des candidatures, un accusé de réception du dépôt de votre candidature dans votre messagerie I-prof.